Conditions générales de services

Généralités

Les présentes conditions sont conclues entre, d'une part, l'entreprise individuelle Robin GRANDER dont l'enseigne est ADI 72, inscrite sous le numéro SIREN 512 795 311 , ci-après dénommée "ADI 72" et, d'autre part, les personnes physiques ou morales souhaitant bénéficier d'une prestation de service, ci après dénommées : "le client".
Les parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par le présent contrat, à l'exclusion de toute condition préalablement mentionnée dans les documents relatifs à la négociation (devis, projet, facture). Si une condition venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur " dépannage informatique " dont les sociétés ont siège en France.
Toute commande ou demande d'intervention technique ferme et acceptée par le client implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions. Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées.
Le fait que ADI 72 ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions générales de vente.
ADI 72 s'engage à faire bénéficier le client des conditions plus favorables qui auraient pu être consenties à tout autre acheteur pour une commande identique et sans contrepartie réelle.

Prestations

ADI 72 a pour vocation la prestation de services informatiques à domicile.
Comme : le conseil, l'installation, le dépannage, l'assistance, la maintenance, l'initiation, la sécurisation, la numérisation, la création de site internet, pour les particuliers.

Délai

ADI 72 s'engage à respecter le délai de livraison indiqué sur le bon de commande, devis ou sur le contrat de prestation. Cependant, ADI 72 est dépendant de la collaboration active du client. ADI 72 ne pourra être tenu pour responsable d'aucun retard en cas de manquement par le client à ses obligations prévues dans l'article suivant des présentes CGS. La date portée au bon de commande ou sur le contrat de prestation constitue la date limite à laquelle ADI 72 s'engage à livrer ou à exécuter la prestation promise.

Collaboration et obligations du client

Le client s'engage à collaborer activement avec ADI 72. Le client s'engage en particulier à fournir au technicien, dans les délais requis, tous les documents, renseignements, informations détenus par lui et nécessaires à la réalisation des prestations de services objet des présentes.

Le client garantit au technicien posséder toutes les autorisations et déclarations administratives nécessaires à l'exploitation des services ADI 72. En particulier, le client certifie posséder les droits de propriété intellectuelle et les autorisations requises de tiers, notamment au titre de l'exploitation de leur image, biens etc. Le client garantit qu'il utilisera les services qu'à des fins strictement licites. Il garantit en tout temps, que leurs utilisations ne porteront pas atteinte aux droits de tiers, notamment par des propos diffamants, faisant l'apologie de crimes ou de délits etc.

Etude et projet

Les projets, études, plans, nom de domaine, dessins et documents de toute nature remis ou envoyés par ADI 72 restent toujours son entière propriété. Ils doivent lui être restitués à première demande et ne peuvent être reproduits, communiqués à des tiers ou exécutés pour quelque motif que ce soit par le client sans l'autorisation écrite de ADI 72.

Prix

Les prix facturés sont ceux établis au jour de la commande sur la base des conditions économiques en vigueur. Sauf mention expresse dans l'offre préalable, ils s'entendent hors frais de mise à disposition et sont valables pour une durée maximale de 1 mois.

Paiement

Le paiement par chèque ne peut se faire que par chèque exprimé en euro et tiré sur une agence bancaire française.
En cas de non paiement, même partiel, à l'échéance, ADI 72 se réserve le droit de résilier le contrat ou de suspendre l'exécution des prestations en cours. Le paiement est dû à réception de la facture et sans escompte à la fin de l'intervention Les tarifs sont stipulés HT (TVA non applicable, art. 293 B du CGI) Ils comprennent l'intervention au domicile du client et le déplacement.
En cas de refus d'exécution des prestations, le client se verra facturé d'un montant forfaitaire de 20 € HT pour les frais de déplacement.
ADI 72 accepte uniquement les paiements par : Chèque, Chèque emploi service préfinancé, les espèces.
Quel que soit le mode de paiement convenu entre les parties, le paiement ne sera considéré comme réalisé qu'après encaissement effectif du prix.

Clause de déchéance du terme

En cas de non-paiement total ou partiel d'une commande à l'échéance, les sommes dues au titre de cette commande ou d'autres commandes déjà exécutées ou en cours de prestation seront immédiatement exigibles après mise en demeure.

Clause résolutoire de service

Toute commande est acceptée en considération de la situation juridique, financière et économique du client au moment de la commande. Il en résulte que si la situation financière le client venait à se détériorer entre la date de la commande et la date d'exécution de la prestation, ADI 72 serait fondé, soit à exiger un paiement avant la prestation, soit à résilier la prestation.
En cas d'inexécution d'une seule des présentes conditions, ADI 72 adressera au débiteur une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut d'exécution, par le client, de son obligation dans le délai d'un mois à compter de l'envoi de cette mise en demeure, la prestation sera résolue de plein droit s'il plaît à ADI 72.
Le client ne pourra demander la résolution de la vente ou rechercher la responsabilité de ADI 72 en cas de modification des spécificités initiales, intervenant entre la passation de la commande et l'exécution de la prestation, qui résulteraient de l'application d'un texte national ou communautaire. ADI 72 s'engage à informer le client de ces modifications dans les meilleurs délais.

Garantie

L'obligation de garantie reposant sur ADI 72 est exclue dans les cas suivants :
L'origine du dysfonctionnement résulte d'une mauvaise utilisation ou d'une négligence du client, L'origine du dysfonctionnement correspond à une clause de non responsabilité de ADI 72.
Pour pouvoir invoquer le bénéfice de cette garantie, Le Client doit, dans une période de 2 mois à compter de la livraison, déclarer par écrit le dysfonctionnement des vices qu'il impute à la prestation, et fournir toute justification quant à la réalité de ceux-ci. La garantie d'une prestation ne concerne que les éléments mentionnés dans les éléments contractuels et ne concerne nullement tous les éléments qui auraient pu être ajoutés en sus et ne faisant pas l'objet d'une mention écrite. En cas de réclamation sur une prestation immatérielle le cahier des charges (devis) reste le document de référence auquel les 2 parties doivent se référer pour évaluer si la prestation est conforme aux spécificités du projet. Seuls les éléments mentionnés dans ce document sont considérés comme relevant des obligations de ADI 72. A défaut de présentation du cahier des charges (devis), les obligations du vendeur sont strictement limitées à une considération minimale au regard des prestations mentionnées dans les éléments contractuels. Dans ce cas, l'utilisateur ne peut se prévaloir que d'une absence de réalisation de la prestation ou de l'un de ses éléments majeurs, les éléments mineurs ou déjà intégrés étant considérés comme parfaitement achevés. La présente garantie couvre les frais de main-d'œuvre et en général les travaux résultant de l'obligation de garantie. Ces différentes interventions n'ont pas pour conséquence de prolonger la durée mentionnée de la garantie. De convention expresse, la responsabilité du vendeur est strictement limitée aux obligations ainsi définies et n'est tenue à aucune indemnisation de quelque nature que se soit notamment en ce qui concerne les vices cachés, dommages immatériels et préjudices directs ou indirects pouvant résulter d'un dysfonctionnement d'une prestation et/ou de ses conséquences.

Force Majeure et présence client

Tout retard dans l'exécution de la prestation du fait de circonstances indépendantes de la volonté du vendeur ne pourra entraîner l'annulation de la prestation. La responsabilité du

vendeur ne pourra être engagée pour tout préjudice résultant de ce retard. Sont notamment considérés comme exonératoires les évènements suivants :
les catastrophes d'origine atmosphérique telles que le gel, la neige ou les pluies d'une exceptionnelle importance, les barrières de dégel, l'incendie, l'inondation ou l'explosion pour quelque cause que ce soit, les grèves ou débrayages pouvant affecter l'une ou l'autre des parties ou les prestataires qui participent à l'une des étapes de la prestation. ADI 72 informera le client en temps opportun des cas et événements ci-dessus énumérés.
Le Client s'engage à respecter les rendez-vous fixés. En cas d'impossibilité, il sera tenu de prévenir le prestataire préalablement (au moins 4H avant le RDV). Le cas échéant, la prestation restera due car elle aura entraîné des frais de déplacement ainsi que l'impossibilité d'effectuer une prestation chez un autre client en remplacement.

Editeur du site

Directeur du site : Robin GRANDER
Raison sociale : Robin GRANDER (enseigne ADI 72)
Téléphone : 06.81.01.43.14 ou 09.52.92.14.72
Télécopie : 09.57.92.14.72
Messagerie : contact@adi72.com

Droit d'auteur

L'ensemble de ce site relève de la législation française sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction sont réservés. La reproduction de tout ou partie de ce site sur un support électronique quel qu'il soit est formellement interdite sauf autorisation de ADI 72. Les logiciels sont protégés par la loi en vigueur sur la propriété littéraire et artistique. Sauf stipulation contraire, le client s'interdit :
De copier ou de reproduire en tout ou partie le logiciel et/ou la documentation par n'importe quel moyen et sous n'importe quelle forme ; De traduire ou de transcrire le logiciel et/ou la documentation dans tout autre langage ou de les adapter. Le client garantit l'auteur et le distributeur contre les agissements de ses préposés et des personnes qu'il admet à utiliser le logiciel, si ces agissements contrevenaient aux dispositions susmentionnées.
ADI 72 n'est pas tenu de vérifier la validité de ces licences et ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable du fonctionnement de ces logiciels sans licence.

Informatique et liberté

Les données personnelles que vous êtes amenées à communiquer sur le site www.adi72.com sont protégées par la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, Vos coordonnées et votre adresse e-mail sont réservées à l'usage interne de ADI 72 qui s'engage à ne jamais les communiquer à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez l'exercer en nous envoyant un mail à l'adresse contact@adi72.com . En cas de rectification, une copie des informations rectifiées vous sera communiquée par mail.

Exonération de responsabilité

De convention expresse entre les parties, ADI 72 n'est soumis, au titre des présentes, qu'à une obligation de moyens. En aucun cas, ADI 72 ne peut être responsable des dommages directs et indirects et/ou matériel et immatériels de dommages liés à un retard de livraison, de dommages liés à une non-conformité aux besoins du client ou de dommages dus à une cause indépendante de l'intervention de ADI 72. La responsabilité de ADI 72 ne porte que sur le non-respect de ses obligations. De même, ADI 72 ne pourra être tenue responsable d'un préjudice financier ou commercial, ou même d'une autre nature causé dans le cadre de l'utilisation des services de ADI 72. Si la responsabilité de ADI 72 était retenue à la suite de l'inexécution ou la mauvaise exécution de ses obligations, le total des indemnités ne pourrait de convention expresse dépasser un montant égal à 50 % du montant de la prestation HT incriminée.

Perte de données

ADI 72 ne saurait être tenue pour responsable de la perte de données. Il est de la responsabilité exclusive du client de gérer ses sauvegardes. ADI 72 ne saurait être tenue pour responsable en cas de détérioration de media concernant la numérisation de film provenant d'ancien support comme: super8, VHS, Video8, DV, support optique (DVD, CD, BD), cartes mémoires (sdcard, mmc, compact flash, etc.).
ADI 72 n'est pas tenu à une garanti de résultat concernant la récupération de données.

Prestation Intellectuelle

Prestataire de services, ADI 72 est tenu, pour l'ensemble de ses prestations, à une obligation de moyens, à l'exclusion de toute obligation de résultats. ADI 72 s'engage à considérer comme confidentielles et entrant dans le champ d'application du secret professionnel auquel ils sont tenus, les informations de toute nature relatives notamment aux activités le client, à son organisation et à son personnel.
Lorsque ADI 72 réalise un travail impliquant une activité créatrice au sens du Code de la propriété intellectuelle, les droits d'auteur découlant de cette création et notamment le droit de reproduction restent acquis au technicien et ne sont transférés à le client que moyennant une convention écrite en ce sens.
La convention écrite de cession des droits d'auteur, notamment du droit de reproduction, doit être expresse : elle ne saurait résulter, ni du fait que l'activité créatrice ait été prévue dans la prestation, ni du fait qu'elle fasse l'objet d'une rémunération spéciale, ni enfin du fait que la propriété du support matériel du droit d'auteur soit transférée au client. L'utilisation des informations fournies par ADI 72 est strictement personnelle au client ou aux personnes habilitées par lui, pour leur usage interne à l'exclusion des sociétés du même groupe.
Sauf convention spéciale d'exclusivité, ADI 72 peut à nouveau utiliser une création réalisée par ses services.

Réparation

Sauf convention expresse contraire, les opérations de réparation ne donnent lieu à aucune garantie autre que celle d'une bonne exécution des dites opérations.

Lorsque le client demande que la réparation soit réalisée sans qu'un devis n'ait été établi, le technicien mentionne les travaux à exécuter sur un document qui devra être signé par le client, préalablement à l'exécution des dits travaux. A cette occasion, il sera précisé si le client souhaite conserver les pièces remplacées, autres que les pièces sous garantie et les échanges standard. Si, pendant l'exécution des réparations demandées, il apparaît que les réparations vont différer de ce qui était prévu, ADI 72 doit en informer le client et obtenir son accord écrit avant toute nouvelle réparation.